

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 15 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de la convocation du conseil municipal : 06/10/2020

Présents : Messieurs PINEAU Jean-Paul, RUAULT Philippe, GRENEAU Jérémy (*arrivé à 21h00*), MONNIER Romain et Mesdames DUBOIS Christine, LE MERRER Morgane, BAGOT Corinne, CANDAS Brigitte, DERRIEN Karine, HOREL Marie-José, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 21h45*), TRIPOTIN Stéphanie

Absents excusés : Monsieur MALET Fabrice représenté par Monsieur PINEAU Jean-Paul, Messieurs MAYET Quentin et ROUSSEAU Cédric

A été élu secrétaire de séance : Monsieur PINEAU Jean-Paul

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

Décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal :

• ***Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelle cadastrée section A n° 1534, située 3 Impasse de la Bourdigale ;
- Parcelle cadastrée A n° 1617, située « Le Grand Verger » (parcelle agricole) ;
- Parcelles cadastrées section A n° 143 et A n° 144, situées Rue du Prieuré (parcelles agricoles) ;
- Parcelle cadastrée section A n° 1353, située « Le Gravier » (parcelle agricole) ;

• ***Signature d'un devis***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un devis qu'elle a signé auprès de la société SNTP SALMON pour l'étalement du tas de terre végétale qui se situe dans le champ communal près de la Place des Sports : devis d'un montant total de 3 000,00 € TTC.

Délibération n° 55/2020

COVID – 19 : remboursement des acomptes suite aux annulations de location de la Salle des Loisirs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID – 19, des contrats de location de la Salle des Loisirs ont été annulés :

- Un contrat conclu pour le week-end des 23 au 25 octobre 2020 (acompte versé : 232 €) ;
- Un contrat conclu pour le week-end des 27 au 29 novembre 2020 (acompte versé : 137 €) ;
- Un contrat conclu pour le week-end des 04 au 06 décembre 2020 (acompte versé : 141 €) ;

Soit un total de : 510 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser ces acomptes liés à des locations annulées pour cause de crise sanitaire liée à la COVID-19.

Réception en Préfecture le 20 octobre 2020

Arrivée de Monsieur Jérémy GRENEAU à 21h00.

Délibération n° 56/2020

Règlement intérieur du conseil municipal

Madame le Maire explique que l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur, d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal décide de l'adopter à l'unanimité pour une mise en application à compter du 15 octobre 2020.

Le règlement intérieur du conseil municipal sera annexé à la présente délibération.

Réception en Préfecture le 20 octobre 2020

Délibération n° 57/2020

Droit à la formation des élus locaux

Vu l'article L 2123-12 du CGCT,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

Elle indique que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L 2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les organismes de formations doivent être agréés, Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du CGCT, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formations ;
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité,

Décide

- D'adopter la proposition de Madame le Maire,
Le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 1 000 €.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Réception en Préfecture le 20 octobre 2020

Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h45.

Délibération n° 58/2020

PERSONNEL COMMUNAL : fixation du montant de la prime de fin d'année pour 2020

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), constitué d'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) complétée par un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Ce nouveau régime a vocation à « devenir le nouvel outil indemnitaire de référence » (circulaire du 5 décembre 2014).

Cela signifie que son instauration suppose la suppression des primes et indemnités remplacées par le RIFSEEP, dont la prime de fin d'année.

L'entrée en vigueur de ce dispositif se fait progressivement depuis le 1^{er} janvier 2016. Il convient donc de le mettre en place sur la Commune de Louvigné.

Etant donné l'importance de ce nouveau dispositif sensible et l'urgence de le mettre en place, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer encore cette année, et pour la dernière fois, sur le montant de la prime de fin d'année allouée au personnel communal de la Commune de Louvigné pour 2020.

Elle précise travailler actuellement sur la rédaction de ce RIFSEEP en collaboration avec les Adjointes au Maire et la Secrétaire de Mairie (état des lieux des postes de travail, critères d'attribution, absences, ...).

Le projet pourra être présenté en Conseil Municipal le 19 novembre 2020 pour délibération de principe. Il sera ensuite présenté au Comité Technique le 06 décembre 2020 pour une validation définitive en Conseil Municipal le 17 décembre 2020.

Le RIFSEEP entrera en application sur la Commune de Louvigné le 1^{er} janvier 2021.

DELIBERATION

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a enregistré une évolution de 0,74 % sur la période de référence,

Décide :

Article 1 : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 975,67 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Article 2 : Conditions d'octroi

Elles sont les suivantes :

- Agents à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail ;
- Agents à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire ;
- Agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis (avec une présence d'au minimum 3 mois quel que soit le statut) ;
- Chaque agent supportera la nouvelle cotisation RAFP en fonction de sa situation ;

La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires.

Article 3 : Versement

Cette prime sera versée avec le salaire de novembre 2020.

Article 4 : Exécution

Madame le Maire et le Payeur départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Mayenne.

Réception en Préfecture le 20 octobre 2020

Délibération n° 59/2020

LAVAL Agglomération : rapport annuel 2019 concernant le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 concernant le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté en Conseil Communautaire le 28 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Il peut être consulté au Secrétariat de Mairie ou sur le site internet de la Commune.

Réception en Préfecture le 20 octobre 2020

Délibération n° 60/2020

Territoire d'Énergie Mayenne : rapport d'activités 2019

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport d'activités pour l'année 2019 de Territoire d'Énergie Mayenne, établissement public de coopération intercommunale et autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et du gaz, pour le compte des communes de la Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activités.

Il peut être consulté au Secrétariat de Mairie ou sur le site internet de la Commune.

Réception en Préfecture le 20 octobre 2020

Délibération n° 61/2020

Vérification technique des équipements

Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal avoir fait une consultation dans le cadre de la vérification technique des équipements puisque le contrat actuel arrivait à échéance :

- vérification périodique des installations électriques dans les bâtiments communaux (tous les ans) ;
 - Mairie, les deux loges et le local de stockage ;
 - Salle des Loisirs ;
 - Vestiaires de foot ;
 - Groupe scolaire et accueil périscolaire ;
 - Maison des Associations ;
 - Local technique ;
 - Eglise ;
- vérification périodique des équipements sportifs (tous les 2 ans) ;
 - Terrains de football (buts de football) ;
 - Terrain multisports (panneaux de basket / buts handball) ;
- vérification périodique des aires collectives de jeux (tous les 2 ans) ;
 - Portique ;
 - Combiné toboggan / escalade ;
 - Jeu à ressort ;
 - Mini parcours en bois (4 unités) ;
- vérification des moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie (tous les ans) ;
 - Salle des Loisirs ;
 - Groupe scolaire ;

Après avoir étudié toutes les propositions, la Commission Entretien & Cadre de vie propose de retenir l'offre du bureau SOCOTEC, de Changé (Mayenne), d'un montant de :

- vérification périodique des installations électriques dans les bâtiments communaux : 815,89 € TTC ;
- vérification périodique des équipements sportifs : 196,20 € TTC ;
- vérification périodique des aires collectives de jeux : 158,84 € TTC ;
- vérification des moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie : 205,22 € TTC ;

La durée du contrat étant de trois ans.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la Commission Entretien & Cadre de vie et de retenir l'offre du bureau SOCOTEC, de Changé, dans les conditions énoncées ci-dessus et d'un montant total de 1 376,16 € TTC.

Réception en Préfecture le 20 octobre 2020

QUESTIONS DIVERSES

2^{ème} bilan du dispositif « participation citoyenne » : Un 2^{ème} bilan a eu lieu le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 20h en Mairie en présence de la Gendarmerie, des élus et des référents sécurité.
Rappel : le dispositif a été mis en place en 2018 sur la Commune de Louvigné.

Statistiques	2018	2019	2020
Cambriolages	3	0	1
Atteintes aux personnes	1	0	1

Une délinquance faible sur Louvigné et une Gendarmerie très présente (dans le cadre de la participation citoyenne, de la COVID-19 et de la surveillance des équidés).

Cérémonie du 11 novembre : Elle aura lieu à Louvigné le dimanche 08 novembre 2020.

Cérémonie des Vœux du Maire : Elle est programmée le vendredi 08 janvier 2021 à 20h dans la Salle des Loisirs. Un concert du CRD est prévu à cette occasion (en fonction de l'évolution de la crise sanitaire).

Commission Finances & Administration générale

Madame le Maire fait un point sur l'impact financier lié à la COVID-19.
Fin septembre 2020, le montant s'élevait à environ 51 800 € (pertes liées à la non-facturation des services périscolaires, à la non-location de la Salle des Loisirs, aux achats supplémentaires en hygiène et produits d'entretien, aux salaires réglés aux agents communaux et non travaillés).

Commission Communication & Citoyenneté

Une consultation pour l'impression du bulletin municipal est à prévoir pour une validation en Conseil Municipal le jeudi 19 novembre 2020.

Les prochaines commissions Communication & Citoyenneté sont programmées le 03 novembre et 09 décembre 2020 à 20h30.

Commission Aménagement & Développement économique

Compte-rendu des conseils d'exploitation des régies d'eau et d'assainissement des 23 septembre et 12 octobre 2020 : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, donne un compte-rendu des deux conseils d'exploitation auxquels il a assisté les 23 septembre et 12 octobre 2020.

Election : Madame Nadège DAVOUST est élue Présidente, elle est également Vice-Présidente eau et assainissement de LAVAL Agglomération.

Monsieur Fabien ROBIN est élu Vice-Président, il est également Vice-Président déchets et économie circulaire de LAVAL Agglomération.

Constitution du bureau des régies : la délibération sera présentée au prochain conseil d'exploitation.

Projet en cours : la nouvelle usine des eaux sera construite sur Changé à proximité de la prise d'eau. Le projet a été validé et le dossier de consultation des entreprises est prévu début 2021.

Divers : l'exercice de la compétence « eaux pluviales urbaines » a été rétrocédé aux communes (juridiquement LAVAL Agglomération conserve la compétence). Ainsi les attributions de compensation prélevées en début d'année sont entièrement reversées aux communes. Celles-ci gèrent donc le fonctionnement et les investissements. Un cahier des charges, précisant les attentes de LAVAL Agglomération dans l'exercice de cette compétence, a été rédigé, délibéré et annexé aux conventions de délégation.

Point sur la réunion annuelle de programmation des aides à la pierre 2021-2023 du 13 octobre 2020 : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a assisté le 13 octobre 2020 à la réunion annuelle de programmation des aides à la pierre 2021-2023. Il précise que, pour la Commune de Louvigné, il a été inscrit 2 PSLA (Prêt Social Location-Accession) sur le lotissement « Le Jardin des Capucines VI » en 2021.

Commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative

Compte-rendu de la réunion du service enfance jeunesse du 23 septembre 2020 : Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de la réunion du service enfance jeunesse du 23 septembre 2020 qui s'est déroulée à Argentré.

Lors de cette réunion, un représentant de la CAF a présenté aux élus l'évolution du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) en CTG (Convention Territoriale Globale). Le CEJ n'existe plus et les communes devront créer leur nouvelle convention pour le 31 décembre 2020 balayant des thèmes plus larges.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ADMR d'Argentré du 25 septembre 2020 : Madame le Maire donne un compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ADMR d'Argentré qui s'est déroulée le 25 septembre 2020 à Parné sur Roc.

Rapport d'activité :

En 2019, l'association locale a réalisé 24 838 heures d'intervention à domicile auprès de 288 bénéficiaires. Cela représente 26 personnes ou familles aidées sur la Commune de Louvigné. L'association a employé 30 salariés en 2019 pour 20,14 Equivalent Temps Plein.

Compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative du 06 octobre 2020 : Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative du 06 octobre 2020.

- **Recrutement d'un volontaire dans le cadre du service civique :** C'est Keran DOCTEUR qui intègre la Commune de Louvigné. Il prendra son poste à partir du 02 novembre 2020 et jusqu'au 15 juillet 2021. Keran occupera un poste polyvalent (restauration scolaire, accueil périscolaire, entretien des espaces publics, ...)
- **Cas positif à la COVID-19 :** Un cas a été recensé le vendredi 02 octobre 2020 à l'école « Le Grand Pré » mais précise que toutes les mesures d'information et de prévention ont été mises en place par l'ARS pour informer, prévenir et protéger les personnes concernées ;
- **Réunion annuelle avec les Présidents des associations :** La réunion est programmée le mardi 10 novembre 2020 à 20h30 dans la Salle du Conseil en Mairie ;
- **Chantier « Argent de Poche » :** Il n'y aura pas de chantier organisé sur les vacances de la Toussaint ;
- **Divers :** Une table à langer va être achetée prochainement pour une installation dans les sanitaires handicapés du groupe scolaire « Le Grand Pré ».

Commission Entretien & Cadre de vie

Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, fait un point sur le chantier :

- Lot n° 03 « menuiseries extérieures aluminium – serrurerie » : il a été demandé à l'entreprise REBOURS de prévoir des encadrements de fenêtres en aluminium dans la teinte des menuiseries extérieures sur les deux grandes fenêtres donnant sur l'espace public ; détail d'exécution demandé par l'Architecte des Bâtiments de France. Financièrement, l'ajout de ces habillages et la suppression de la fourniture du portail représente une moins-value de 1 331,00 € HT sur le marché base.
- Choix de la teinte de l'enduit : la teinte 203 de chez Weber a retenu l'attention de la commission pour sa teinte plus claire mais l'Architecte des Bâtiments de France préconise plutôt le numéro 545.

« Le P'tit Bistrot » - point sur les travaux de remise en état :

- Les 3 éclairages en halogène de l'enseigne d'une puissance de 150 W chacun vont être remplacés par du LED 15 W chacun, ce qui pourrait mettre en valeur le bar ;

Compte-rendu de la commission Entretien & Cadre de vie du 12 octobre 2020 : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, donne le compte-rendu de la commission Entretien & Cadre de vie du 12 octobre 2020 :

- Fleurissement : des plans et des idées de parterres ont été proposés par Mickaël LEVALET, Adjoint technique ;
- Cérémonie de l'arbre des naissances 2020 : La cérémonie est programmée le samedi 28 novembre 2020 à 11h30 ; elle sera suivie d'un verre de l'amitié. Monsieur Philippe RUAULT explique qu'il va prendre contact près de Monsieur Marcel BOULVRAIS pour la fabrication de petites pancartes ;
- Vestiaires foot :
 - o Les prélèvements « légionnelle » sur les vestiaires foot ont été réalisés le lundi 12 octobre 2020. Nous sommes en attente des résultats pour pouvoir autoriser de nouveau l'utilisation des douches ;
 - o Afin de pouvoir continuer la sécurisation du bâtiment, l'achat de verrous et de poignées est indispensable. Une fois toutes les portes renforcées, elles seront repeintes ;
 - o Un projet de rénovation des vestiaires foot est également en cours. Ce projet pourrait s'inscrire dans les conditions imposées par la Région sur l'axe « transition énergétique » (40 % de gain minimum sur l'étiquette énergie) ; ce qui n'est pas le cas pour la Salle des Loisirs. Nous pourrions ainsi bénéficier d'un financement au titre du CTR d'un montant de 39 322 €. Avant le démarrage des travaux, un audit énergétique est nécessaire. Monsieur Philippe RUAULT propose de chiffrer le montant éventuel des travaux d'isolation extérieure et des combles. Le Conseil Municipal valide cette proposition ;
- Achat d'un taille haie : Un taille haie a été acheté pour un montant de 569,00 € chez Air Nature. Cet investissement a été réalisé pour des raisons ergonomiques puisque l'ancien fonctionnait encore mais était excessivement lourd avec une lame trop courte ;
- Remplacement du camion : Une étude est en cours pour le remplacement du camion. Un contact a été pris près de la société DBS automobiles de LAVAL où deux propositions de véhicules ont été présentées suivant les besoins de la Commune.
La commission serait intéressée par le camion IVECO DAILY d'un montant de 8 000 € HT car la benne est plus grande et moins haute, mieux adaptée au besoin des services techniques. Ce camion étant disponible fin novembre 2020, le Conseil Municipal devra délibérer lors de sa prochaine séance programmée le 19 novembre 2020 ;

Les prochains conseils municipaux sont programmés les 19 novembre et 17 décembre 2020.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Jean-Paul PINEAU	Morgane LE MERRER
Philippe RUAULT	Brigitte CANDAS	Marie-José HOREL
Fabrice MALET Absent excusé	Karine DERRIEN	Cédric ROUSSEAU Absent excusé
Corinne BAGOT	Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA
Jérémy GRENEAU	Quentin MAYET Absent excusé	Romain MONNIER